

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2024DECISION30**

**Objet :** Devis avec la société Stéphane Gautreau HABITAT – Remplacement de menuiseries aluminium à la piscine du Poiré sur Vie.

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société Stéphane Gautreau HABITAT : ZI La Croix des Chaumes – 85170 LE POIRE SUR VIE, concernant le remplacement de menuiseries aluminium à la piscine du Poiré-sur-Vie,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le devis n° 7392 de la société Stéphane Gautreau HABITAT dont le siège social est situé : ZI La Croix des Chaumes – 85170 LE POIRE SUR VIE, pour le remplacement de menuiseries aluminium à la piscine du Poiré-sur-Vie pour un montant total de 18 470,00 € HT, soit 22 164,00 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 15 février 2024 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**

Le Président,  
**Guy Plissonneau**



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.